



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MAI 2017

Le 17 mai 2017, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à 20 h 30 à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoint – Mme Dominique ALVIN - Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN – Mme Céline SCellos – M. Johan THENET et Mme Nathalie VIOLLET.

Absents excusés : Mme Nathalie BLANC (pouvoir donné à Mme Nathalie VIOLLET) - M. Vincent AIGON (pouvoir donné à M. Georges DUCRET) et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD).

Monsieur Johan THENET a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 19 avril 2017
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels
⇒ DIA parcelle AB 971p
- 3) ONF : Coupes de bois pour exercice 2018
- 4) CCFU :
⇒ Convention de mise à disposition d'agents de la police municipale de La Balme de Sillingy
⇒ Fixation des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des ZAE
- 5) Projet de salon d'esthétique :
⇒ Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes Auvergne
⇒ Demande de subvention au Département au titre du FDDT
- 6) Classe découverte : règlement de l'intégralité des frais de séjour par l'APE et reversement, à l'APE, de la participation financière de la commune.
- 7) Questions et informations diverses :

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour 2) – Affaires foncières et droits de préemption éventuels, à savoir :

- DIA parcelles AB 642-645.

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 AVRIL 2017 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 19 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) **AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION :**

Droits de préemption :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU), **RENONCE** à exercer son droit :

- pour la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 17 X0009, présentée par l'étude COURAULT/BONAVENTURE et KOCH-CHEVALIER, Notaires associés à RUMILLY (74), pour le compte de Monsieur et Madame Jean GRUFFAZ et relative à la vente de deux parcelles de terrain non bâti, cadastrées AB 642 (2 094 m²) et AB 645 (493 m²) sises à « Lovagny », en zone 1AU-0a4 du PLU, au prix de 350 000 €, soit 135 €/m².
- pour la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 17 X0008, présentée par l'étude COURAULT/BONAVENTURE et KOCH-CHEVALIER, Notaires associés à RUMILLY (74), pour le compte de Monsieur et Madame Jean GRUFFAZ et relative à la vente d'une partie de la parcelle de terrain non bâti, cadastrée AB 971p (2 000 m² sur une superficie totale 3 719 m²) sise à Lovagny, 224 route de Nonglard, en zone U du PLU, au prix de 500 000 € + 25 000 € de commission. Il est précisé que ledit bien est grevé de servitudes.

3) ONF – COUPES DE BOIS POUR L'EXERCICE 2018 :

Dans le cadre de la gestion du patrimoine forestier de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2018, présenté par l'ONF, comme suit :
-

FORET Communale de LOVAGNY

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES A MARQUER EN 2018 PROPOSEES PAR L'ONF

Parcelle	Type de coupe	Vol. présumé réalisable (m ³)	Surface Coupe (ha)	Coupe réglée / non réglée	Année de passage proposée (T)	**Année décidée par le propriétaire	Destination (2)		Mode de vente (3)		Mode de mise à disposition (4)		Conditions d'inscription de la coupe	En cas de modification des colonnes 1-3-5-7 : justification du propriétaire
							Durancée	Vente	Appel d'offre	Gré à gré - Contrat	Surface	Fuzoné		
A	AMEL	59	1	Non réglée	2018			X		X		X	Région syvicolo- Niveau en capita forestier.	

(1) Nature de la coupe :

AMEL : aménagement AS : sanitaire - EM : emprise - RR : régulier - RGN : régénération - RTH : rase barbe - S : taillis sous futaie - TS : taillis simple - RA : rase

** A compléter si différente avec (1)

- **CONFIE** à l'ONF la gestion de ce dossier dont les modalités seront fixées par convention de mise à disposition spécifique de « **Vente et exploitation groupées (VEG)** » ;
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupée, ainsi que tous pouvoirs pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

4) CCFU :

a) **Convention de mise à disposition d'agents de police municipale de La Balme de Sillingy :**

Monsieur le Maire informe les élus que pour faire face aux différents cas d'incivilités, gérer les problèmes de feux, de dépôts sauvages d'ordures, de nuisances sonores, de dégradation de lieux publics..., la Commune de Lovagny a la possibilité d'avoir recours, par le biais d'une convention, aux services de la Police Municipale de La Balme de Sillingy.

Ainsi, les 3 agents de police de La Balme de Sillingy peuvent être mis à disposition de la mairie de Lovagny, sur demande exclusive de Monsieur le Maire et ce, dans la limite de 2 heures par semaine (avec possibilité d'heures supplémentaires selon des besoins ponctuels), afin d'exercer, sous son autorité, les missions de police relevant de sa compétence.

Les interventions des agents font alors l'objet d'une facturation au prorata de la quotité de travail réalisée et sur la base de leur coût horaire moyen, soit : 24.98 € de l'heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise à disposition de la Commune de Lovagny de 3 agents de police municipale de la Balme de Sillingy, à compter du 18 mai et jusqu'au 31 décembre 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

b) **Fixation des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des ZAE :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par délibération n° 2017-41bis du 13 avril 2017, la Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU) a décidé du transfert, en pleine propriété, des terrains situés dans le PAE de Vincy sur la Commune de la Balme de Sillingy, d'une superficie totale de 8 049 m² et pour un montant évalué à 684 165 €, en vertu de l'article L 5211-17 du CGCT qui permet un transfert des biens immeubles des communes, en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de la compétence ZAE.

Pour cela, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers doivent être décidées par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes membres, se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** au transfert énoncé ci-dessus.

5) – **PROJET DE SALON D'ESTHETIQUE :**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 29.03.2017/17 du 29 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement de l'ancien local des services techniques, situé dans le prolongement de la Maison Bourgeois, destiné à accueillir une activité d'esthétique.

Afin de permettre le financement de cette opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous exposé, estimé à la somme totale de 169 500 € HT, soit : 203 400 € TTC.

INVESTISSEMENTS	Dépenses H.T. prévisionnelles	FINANCEMENT	Recettes sollicitées	%
Maîtrise d'œuvre	19 500.00 €	Conseil Général FDDT	60 000.00 €	35.40%
Travaux	150 000.00 €	Région ARA	10 000.00 €	5.90%
		Commune	99 500.00 €	58.70%
TOTAL INVESTISSEMENT	169 500.00 €	TOTAL RECETTES	169 500.00 €	100.00%

- **SOLLICITE** une aide financière de 60 000 € auprès du Département de la Haute-Savoie au titre du FDDT.
- **SOLLICITE** une aide financière de 10 000 € auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne au titre des aides pour l'Aménagement du Territoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement ainsi que tous actes ou documents relatifs à ce projet.

6) – **CLASSE DECOUVERTE – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :**

Pour permettre aux 56 élèves, des classes de CE1, CM1 et CM2 de l'Ecole Publique de Lovagny, de partir en classe découverte, du lundi 29 mai au vendredi 2 juin 2017 inclus, au Centre Creil'Alpes aux CARROZ D'ARACHES, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** une participation financière de 2 800 €. L'Ecole de Lovagny ne disposant plus de coopérative scolaire, cette subvention sera versée directement sur le compte de l'APE qui a procédé au règlement de la totalité des dépenses relatives à ce séjour.

Au cours de ce séjour, les enfants de CE1 pourront valider le « savoir nager palier 1 ». Les enfants de CM pratiqueront l'escalade, le VTT et la randonnée, encadrés par des moniteurs brevetés.

7) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:**

a) **Réforme des rythmes scolaires :**

Les premières décisions de M. Emmanuel MACRON, Président de la République Française, portent, notamment, sur la suppression éventuelle de la Réforme des Rythmes Scolaires, avec le retour à l'enseignement sur 4 jours. Cette décision n'étant pas neutre, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une concertation des communes voisines afin de trouver une certaine cohérence et éviter le départ d'enfants selon les options qui seront retenues.

Il est également posé le problème des heures attribuées aux agents dans le cadre du TAP qui pourrait être supprimé.

b) **Demande de matériel communal par le Collège de Poisy :**

Afin d'organiser une fête de fin d'année, le Collège de Poisy sollicite la mise à disposition du podium de la commune. Pour des raisons de sécurité, de responsabilité, de logistique... le Conseil Municipal, à l'unanimité, **REFUSE** le prêt de ce matériel communal.

c) **Diagnostic « sécurité » par la gendarmerie :**

Monsieur le Maire donne lecture du diagnostic, adressé par la gendarmerie de Meythet, sur la sécurité de la Commune de Lovagny.

Un comparatif 2011/2016 révèle une progression de la délinquance liée à la croissance de la population, au flux routier de la RD 14 (Nonglard/Poisy) mais aussi à l'attrait touristique de la commune.

La gendarmerie préconise la mise en place d'un réseau de vidéo-protection intercommunal qui représente un moyen efficace de protection.

d) **Remerciements pour subventions attribuées par la commune :**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements adressés par :

⇒ la protection civile ;

⇒ la Ligne contre le Cancer ;

⇒ l'Association « de l'Ombre à la Lumière »

pour les aides accordées par la commune.

e) **Animation « Auto-Moto Rétro » du 14 mai 2017 :**

Madame Dominique ALVIN, Conseillère Municipale et Présidente du Comité des Fêtes de Lovagny relate le vif succès rencontré pour cette 4^{ème} édition du Festival « Auto-Moto Rétro ».

f) **Réunion publique pour la présentation du dispositif « Voisins Vigilants » :**

Suite à la réunion publique du 15 mai dernier, Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, incite les élus et l'ensemble de la population de Lovagny à adhérer au dispositif « Voisins Vigilants » en procédant à leur inscription sur le site.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

⇒ Mercredi 28 juin 2017 – 20 h 30

⇒ Mercredi 26 juillet 2017 – 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 07.